

Le 3 mars 2021

L'honorable Jeannie Ehaloak
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
Gouvernement du Nunavut

Objet : Demandes de permis pour projets majeurs – Remplacement des centrales de Cambridge Bay, Gjoa Haven et Igloolik, et remplacement d'un groupe électrogène à Iqaluit

Madame la Ministre,

Conformément au paragraphe 18.1(2) de la Loi sur la Société d'énergie Qulliq, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) doit obtenir l'approbation du ministre avant d'entreprendre un projet d'immobilisations majeur dont le coût total s'élève à plus de 5 000 000 \$. Vous trouverez ci-joint quatre demandes de permis pour la construction de trois nouvelles centrales à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Igloolik, et pour le remplacement d'un groupe électrogène à Iqaluit.

En raison de l'âge et de la condition des centrales et du groupe électrogène existants, la SEQ propose de les remplacer. Ces améliorations aideront la SEQ à fournir des services électriques sécuritaires, fiables et abordables pour soutenir la croissance de ces communautés.

Nous sollicitons respectueusement votre accord pour aller de l'avant avec ce projet.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rick Hunt
Président-directeur général
Société d'énergie Qulliq